



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 18 MAI 2016

Le dix-huit mai deux mille seize, à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Dronne et Belle dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes à Biras, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COUVY.

Nombre de délégués communautaires :	47
Présents :	41
Votants :	43 dont 2 pouvoirs

Date de la convocation : 10 mai 2016

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

Mesdames et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Yves ARLOT, Michel BOSDEVESY, Raymond BOUCAUD, Anita CATUSSE, Gaston CHAPEAU, Anne-Marie CLAUZET, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Bernard de MONTETY, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Bernard MERLE (suppléant de Henri FAISOLE), Malaurie GOUT DISTINGUIN, Jean-Pierre GROLHIER, Benoît HARMAND, Jean-Jacques LAGARDE, Anémone LANDAIS, Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Pierre SICARD (suppléant de Jean-Jacques MARTINOT), Christian MAZIERE, Sylvie MAZIERES, Pascal MAZOUAUD, Francis MILLARET, Pierre MORIN, Jean-Michel NADAL, François NEGRIER, Christian NEYCENSSAS, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Monique RATINAUD, Jean-Robert RAVON, Francis REVIDAT, Catherine ROUMAILLAC, Claude SECHERE, François THOMAS, Fabienne THORNE, Bernadette VAN DEN DRIESSCHE, Frédéric VILHES

Etaient absents : (excusés) : Messieurs et Mesdames Josiane BOYER, Martial Henri CANDEL, Olivier CHABREYROU, Eric CHARRON, Jean-Claude FAGETE, Alain PEYROU,

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Pouvoir :

Monsieur Olivier CHABREYROU a donné pouvoir à Monsieur Francis REVIDAT
Monsieur Jean-Claude FAGETE a donné pouvoir à Monsieur Benoît HARMAND

Monsieur Claude MARTINOT est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Le Président souhaite la bienvenue aux élus communautaires et passe à l'ordre du jour qui est le suivant :

I- APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES REUNIONS DES 13 ET 25 AVRIL 2016

II-LECTURE DES DECISIONS

III- ZAE

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

1°) Réserve foncière : Acquisition d'un bien immobilier à vocation économique sur le site de Lombraud à Brantôme-en-Périgord, (SARL S.N.O.R BRANTOME MATERIAUX) (pièce jointe n°1)

2°) Projet d'implantation d'une ressourcerie : Autorisation à donner au Président pour demander les subventions auprès des partenaires institutionnels pour la réalisation de l'opération (pièce jointe n°2)

Rapporteur : Pascal MAZOUAUD

1°) Approbation du compte administratif 2015 (pièce jointe n°3)

2°) Vote du budget primitif 2016 de la ZAE (pièce jointe n°4)

IV- VOIRIE

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

1°) Vote d'un tarif horaire pour l'intervention du personnel du service technique auprès des communes et du CIAS : tarif proposé : 20 €/heure

V-ENFANCE-JEUNESSE

Rapporteur : Monsieur Alain OUISTE

1°) Demande d'aides financières auprès de la CAF et de la MSA concernant l'acquisition de mobilier et divers matériels pour les structures enfance-jeunesse (pièce jointe n°5)

2°) Demande d'aide financière auprès de la CAF et de la MSA « avec les jeunes pour agir », dans le cadre du projet Graff (pièce jointe n°6)

3°) Vote des tarifs pour les familles de l'accueil jeunes Dronne et Belle (pièce jointe n°7)

- Projet Graff.

- Séjour en Lozère, pour la période du 16 au 23 août 2016.

4°) Vote des tarifs pour les familles des accueils de loisirs (pièce jointe n°8)

- Mini-séjour pour les 3-6 ans les 25 et 26 juillet 2016.

- Séjour sportif sous tentes à Brantôme pour les 7-11 ans les 2 et 3 août 2016

5°) Participation financière de la commune de La Chapelle Faucher pour l'accueil périscolaire concernant les enfants qui prennent le bus pour l'année scolaire 2015/2016 (pièce jointe n°9)

6°) Proposition de la constitution d'un comité de pilotage pour le projet de création d'un bâtiment destiné au pôle enfance-jeunesse (pièce jointe n°10)

VI- PARC NATUREL REGIONAL PERIGORD LIMOUSIN (PNR PERIGORD LIMOUSIN)

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

1°) Candidature du PNR au titre du label « Pays d'Art et d'Histoire » : choix du périmètre retenu et désignation des référents élus et techniques pour la communauté de communes Dronne et Belle (pièce jointe n°11)

VII- CULTURE/SPORTS

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude FAGETE

1°) Vote des subventions aux associations (pièce jointe n°12)

2°) Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) pour les travaux d'accessibilité de la piscine de Champagnac-de-Bélair (pièce jointe n°13)

3°) Demande d'une aide financière au titre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapés dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour les travaux d'accessibilité de la piscine de Champagnac-de-Bélair

VIII-TOURISME

Rapporteur : Monsieur Claude MARTINOT

1°) Vote des tarifs pour les produits de la boutique (pièce jointe n°14)

IX- QUESTIONS DIVERSES

1°) Valorisation de la maison du patrimoine de Saint-Pardoux de Mareuil

2°) Présentation des actions de l'Agence Culturelle Départementale

3°) Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

4°) Divers travaux

- Travaux de l'abbaye de Boschaud : suppression de la végétation
- Travaux du site de Brantôme
- Travaux du cabinet médical à Bourdeilles
- Travaux des piscines

Monsieur le Président propose en introduction un texte transformé par lui-même, d'après un extrait du livre suivant : « *Et si on arrêtait les conneries ?* », écrit par Daniel Cohn-Bendit avec Hervé Algalarrondo, Fayard, 2016.

« La communauté de communes, aimez-la !

Non, aucune loi, aucune ordonnance ne peut prescrire l'amour. Mais la communauté de communes, respectez-la, oui.

Si l'on veut réhabiliter ce sentiment, le respect, en faire le fondement du vivre ensemble, les élus doivent donner l'exemple.

Pour cela, il faut en finir avec le manichéisme.

Le camp d'en face, c'est l'empire du mal !

En finir avec l'exaltation des ego : tous des nuls, sauf moi !

Apprendre la tolérance et l'humilité.

Apprendre à respecter les faits, le réel. Tout n'est pas politique.

Le respect des autres doit devenir la règle.

Le respect des autres, des différences, de toutes les différences, religieuses, régionales ou sexuelles, mais aussi le respect de la règle commune édictée par un législateur qui doit retrouver une vraie légitimité démocratique. »

I- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 25 AVRIL 2016

Le Président demande à l'assemblée de reporter l'approbation de la séance du 13 avril 2016 car le document n'a pas été envoyé.

Puis, il soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal du conseil du 25 avril 2016.

Madame Anne-Marie CLAUZET précise que sa remarque (page 9) ne concerne pas uniquement le taux de la CFE mais bien l'ensemble du budget et souhaite qu'une explication générale soit intégrée dans le bulletin communautaire.

Ce complément effectué, le procès-verbal du 25 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

II-LECTURE DES DECISIONS

Le Président donne lecture des décisions du Président qui ont été prises en vertu des délégations qui lui ont été confiées par délibération n°2014/06/126bis du 16 juin 2014.

Décision 2016/04/35 du 28 avril 2016 :

De signer la convention fixant les modalités de garderie des enfants de parents en disponibilité opérationnelle de sapeur-pompier volontaire.

Décision 2016/05/36 du 2 mai 2016 :

D'accepter l'encaissement d'un chèque 580.60 € émis par GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE au titre du remboursement de sinistre concernant l'accident sur le véhicule CR 103 RD des services techniques en date 01 avril 2016.

Décision 2016/05/37 du 3 mai 2016 :

de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens mentionnés, d'une superficie totale de 06a 25ca, situés 5 rue Pierre Degail à Mareuil.

Décision 2016/05/38 du 3 mai 2016 :

de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens mentionnés, d'une superficie totale de 07a 70ca, situés le bourg et 30 rue de Périgueux à Mareuil.

Décision 2016/05/39 du 6 mai 2016 :

de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien mentionné, d'une superficie totale de 32a 41ca, situé Lieu-dit « Combe Brune » à Brantôme en Périgord.

III- ZAE

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

1°) Réserve foncière : Acquisition d'un bien immobilier à vocation économique sur le site de Lombraud à Brantôme-en-Périgord, (SARL S.N.O.R BRANTOME MATERIAUX)

Le Président indique que, suite au jugement en date du 24/11/2015, le tribunal de Commerce de Périgueux a prononcé la liquidation judiciaire de la SARL SNOR BRANTOME MATERIAUX. Monsieur Nicolas LEURET (SCP PIMOUGUET-LEURET-DEVOS BOT, mandataires judiciaires) a été désigné en qualité de liquidateur par le même tribunal.

Il précise que la SARL SNOR BRANTOME MATERIAUX est propriétaire des parcelles 1161, 1420, 1421, 1423 section G du plan cadastral de la commune de Brantôme en Périgord pour une contenance totale de 1ha 80a 04ca. Un bâtiment d'environ 1150 m² se situe sur la parcelle G 1421. L'ensemble immobilier se situe au lieu-dit Lombraud, en zone UY du Plan Local d'Urbanisme de Brantôme.

Un rapport d'expertise dressé à la demande du Juge Commissaire a été transmis à la Communauté de Communes Dronne et Belle.

Ce rapport d'expertise a procédé à une évaluation du bien selon deux méthodes :

- la valeur par la méthode par le revenu est évaluée à 32 000 Euros ;
- la valeur par la méthode de comparaison est évaluée à 30 000 Euros.

Le rapport d'expertise en conclut que la valeur vénale du bien peut être retenue à 31 000 Euros (valeur moyenne).

Le Président informe l'assemblée de l'évaluation de France Domaines en date du 29 avril 2016 (avis 2016-064 V0231) estimant le bien évoqué à hauteur de :

- de 50.000 € pour le bâtiment ;
- de 4 €/m² pour la plate-forme ;
- de 1 €/m² pour le chemin d'accès.

Il indique que l'ensemble immobilier sera consacré au développement d'activités économiques.

Considérant le prix d'évaluation du rapport d'expertise ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 12 mai 2016.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Propose l'acquisition par la Communauté de Communes Dronne et Belle des biens immobiliers, lieu-dit Lombraud, parcelles 1161, 1420, 1421, 1423 section G du plan cadastral de la commune de Brantôme en Périgord pour une contenance totale de 1ha 80a 04ca, comprenant un bâtiment existant, appartenant à la SARL SNOR BRANTOME MATERIAUX suite à sa mise en liquidation judiciaire.

Propose d'acquérir ces biens pour un montant de 32 000 € NET VENDEUR (trente-deux mille Euros) du fait de l'évaluation du rapport d'expertise ;

Précise que les honoraires du notaire sont à la charge de la communauté de communes Dronne et Belle, l'acquéreur ;

Précise que Maître Etienne Dubuisson, notaire à Brantôme en Périgord, agira pour le compte de la communauté de communes Dronne et Belle ;

Demande au Président de transmettre cette offre à la SCP Pimouguet – Leuret - Devos Bot qui soumettra cette proposition à l'attention du Juge Commissaire qui sera amené à statuer dans le mois suivant le dépôt de la requête ;

Autorise le Président ou son représentant à signer l'acte authentique de vente devant notaire ;

Autorise le Président ou son représentant à accomplir toutes les autres formalités nécessaires et de signer tous les documents s'y rapportant.

2°) Projet d'implantation d'une ressourcerie : Autorisation à donner au Président pour demander les subventions auprès des partenaires institutionnels pour la réalisation de l'opération

Le Président rappelle à l'assemblée le projet de développement d'une activité de valorisation de matériaux de construction dans le cadre d'une ressourcerie, porté par l'association locale le Tri-cycle enchanté.

Il précise que ce projet, au service du développement économique du territoire, répond à des besoins nouveaux :

- une volonté d'acteurs impliqués sur leur territoire de construire une dynamique autour de la formation et de l'insertion par l'activité économique ;
- un projet créateur d'emplois non délocalisables ;
- un lieu d'approvisionnement offrant de nouveaux services aux habitants.

Le projet de ressourcerie a vocation à s'implanter en priorité sur la commune de Brantôme, lieu central par rapport aux 4 collectivités exerçant la compétence collecte des déchets (SMCTOM de Thiviers, de Nontron, de Ribérac et

Considérant l'adéquation du site de l'ex-usine SNOR, située à Lombraud, commune de Brantôme en Périgord, pour lequel la communauté de communes Dronne et Belle se porte acquéreur.

Vu l'avis du Bureau en date du 12 mai 2016 qui précise que la réalisation de ce projet est conditionné à l'obtention des subventions, le Président propose au conseil de solliciter les différents partenaires financiers.

Madame Monique RATINAUD demande à connaître les projets de la communauté de communes Dronne et Belle avant de s'engager.

Mesdames Anne-Marie CLAUZET et Malaurie GOUT-DISTINGUIN demandent pourquoi les autres syndicats de collecte et traitement des ordures ménagères ou autres EPCI ne participent pas financièrement au financement du projet puisque le périmètre d'intervention est plus large que celui de la communauté de communes.

Monsieur Jean-Pierre GROLHIER propose de rencontrer le SMD3 pour voir dans quelle mesure le syndicat pourrait aider la mise en place du projet, car le syndicat aide une ressourcerie dans le Bergeracois.

Monsieur Gérard COMBEALBERT précise que, dans ce cas, le SMD3 se substitue aux syndicats antérieurs. Il informe que les syndicats (SMCTOM) ne feront qu'autoriser la collecte des produits valorisables par la ressourcerie.

Monsieur Jean-Pierre GROLHIER rappelle que beaucoup de collectivités souhaitent développer des projets de ressourcerie, et que la communauté de communes Dronne et Belle a la chance de disposer d'un porteur de projets qui souhaite s'implanter sur le territoire (à Brantôme en Périgord). Il précise qu'en plus, il s'agit d'une opération blanche pour la communauté de communes, l'association du Tri-cycle enchanté pouvant assurer le versement d'un loyer mensuel d'environ 1.200 €.

Monsieur Pierre NIQUOT demande si les bilans de l'association ont été examinés.

Madame Anne-Marie CLAUZET demande si d'autres investissements seront nécessaires pour assurer le fonctionnement de cette ressourcerie.

Monsieur Jean-Pierre GROLHIER précise que le conseil régional pourra accompagner l'association pour soutenir l'investissement en matériels liés au fonctionnement.

Monsieur Pascal MAZOUAUD confirme que l'association a présenté un business plan à la commission « développement économique ... » et que l'ATD avait une étude sur un autre site (ZAE de Valeuil) avec un montant de dépenses bien supérieur. Il précise que la commission imaginait une évolution juridique de la structure en société (au lieu d'une association). Il rappelle qu'un cabinet conseil spécialisé avait accompagné ce projet et concluait à la faisabilité du projet de ressourcerie.

Monsieur Jean-Paul COUVY conclut en indiquant qu'il s'agit de solliciter les subventions, et que le projet sera examiné dès que les partenaires financiers auront répondu à nos demandes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide avec :

Pour : 38 voix : Mesdames et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Yves ARLOT, Michel BOSDEVESY, Raymond BOUCAUD, Anita CATUSSE, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Bernard de MONTETY, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Bernard MERLE (suppléant de Henri FAISSE), Jean-Pierre GROLHIER, Benoît HARMAND, Jean-Jacques LAGARDE, Anémone LANDAIS, Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Pierre SICARD (suppléant de Jean-Jacques MARTINOT), Christian MAZIERE, Sylvie MAZIERES, Pascal MAZOUAUD, Francis MILLARET, Pierre MORIN, Jean-Michel NADAL, François NEGRIER, Christian NEYCENSSAS, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Jean-Robert RAVON, Francis REVIDAT, Catherine ROUMAILLAC, Claude SECHERE, François THOMAS, Bernadette VAN DEN DRIESSCHE, Frédéric VILHES, Olivier CHABREYROU (pouvoir à Jean-Paul COUVY), Jean-Claude FAGETE (pouvoir à Benoît HARMAND).

Contre : 5 voix : Mesdames et Monsieur Anne-Marie CLAUZET, Malaurie GOUT DISTINGUIN, Fabienne THORNE, Monique RATINAUD, Gaston CHAPEAU

Soutenir le projet de création d'une ressourcerie sur le site de la SNOR à Brantôme en Périgord ;

Solliciter une subvention du conseil départemental à hauteur de 15 000 € ;

Solliciter une subvention au titre du programme Leader à hauteur de 100 000 € ;

Demander au président de faire un courrier auprès du Pays Périgord Vert, pour bénéficier de cette subvention ;

Solliciter une subvention auprès de l'ADEME à hauteur de 174 306 € [correspondant à une subvention de 55% de 76 % (surface non utilisée pour la vente) des acquisitions, travaux et maîtrise d'œuvre, (hors désamiantage)] ;

Autoriser le président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

1°) Approbation du compte administratif 2015 de la ZAE

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2015/06/83 du 23 juin 2015 approuvant le budget primitif 2015 de la ZAE ;

VU la décision modificative n°2015/11/73 du 26 novembre 2015 ;

L'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule « dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son Président ». Le Président conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est retiré au moment du vote.

Le conseil communautaire décide d'élire Monsieur Bernard De MONTETY, Président de séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Arrête comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2015

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	1 154 310.22	1 047 422.32	2 201 732.54
Titres de recettes émis	889 784.98	679 035.73	1 568 820.71
Dépenses			
Prévisions budgétaires totales	1 154 310.22	1 047 422.32	2 201 732.54
Mandats émis	672 985.48	679 035.73	1 352 021.21

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement Exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	-259 727.50		216 799.50	-42 927.59
Fonctionnement				

Adopte le compte administratif 2015 du budget de la ZAE- le Président conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est retiré au moment du vote-.

2°) Vote du budget primitif 2016 de la ZAE

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

Le rapporteur soumet aux délégués communautaires le projet du budget 2015 de la ZAE : recettes et dépenses des sections Fonctionnement et Investissement.

Il indique que les membres du bureau, en date du 12 mai 2016 ont étudié le budget, chapitre par chapitre et ont émis un avis favorable.

Il est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 603 736.83	1 603 736.83
Investissement	1 385 560.42	1 385 560.42

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote le budget 2016 de la ZAE, selon les propositions énoncées par le rapporteur.

IV- VOIRIE

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

Vote d'un tarif horaire pour l'intervention du personnel du service technique auprès des communes et du CIAS

Le Président rappelle que des communes sollicitent l'intervention d'agents de la communauté de communes pour certains travaux d'entretien.

De plus, les agents de la communauté de communes interviennent également pour l'entretien des véhicules du CIAS.

Il propose de fixer le tarif horaire d'intervention d'un agent à 20 €.

VU l'avis favorable du bureau en date du 12 mai dernier ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Fixe le tarif horaire pour les travaux effectués par les agents des services techniques de la communauté de communes dans les communes membres et au CIAS à 20 €.

V-ENFANCE-JEUNESSE

Rapporteur : Monsieur Alain OUISTE

1°) Demande d'aides financières auprès de la CAF et de la MSA concernant l'acquisition de mobilier et divers matériels pour les structures enfance-jeunesse

Le Vice-Président informe l'assemblée que la communauté de Communes Dronne et Belle souhaite mettre en place un projet « alimentation équilibrée et éducation à la santé » sur les structures enfance jeunesse.

Pour ce faire, il est nécessaire d'équiper les structures en réfrigérateurs. Elle souhaite aussi poursuivre le renouvellement et l'acquisition de mobilier et divers matériels nécessaires à l'accueil des enfants dans ses structures enfance jeunesse.

Le coût total du projet s'élève à : 19 930.79€ HT.

Il présente le plan de financement comme suit :

Objet	Montant HT	Recettes	Montant
Achat mobilier & Matériels	19 930.79	Subvention MSA	7 972.31
		Subvention CAF	7 972.31
		Autofinancement	3 986.17
Total	19 930.79	Total	19 930.79

Vu l'avis favorable de la commission enfance jeunesse en date du 10 mai 2016 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 12 mai 2016 ;

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide d'acquérir du mobilier et divers matériels nécessaires à l'accueil des enfants dans ses structures enfance jeunesse pour un montant de 19 930.79 € HT.

Approuve le plan de financement présenté.

Sollicite une aide financière auprès de la MSA d'un montant de 7 972.31€

Sollicite une aide financière auprès de la CAF d'un montant de 7 972.31€

Charge le Président ou le vice-président délégué d'accomplir les formalités relatives à cette décision et de signer tous les documents nécessaires.

2°) Demande d'aide financière auprès de la CAF et de la MSA « avec les jeunes pour agir », dans le cadre du projet Graff

Le Vice-Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'appel à projet « Avec les Jeunes pour agir » de la CAF et la MSA, le Vice-Président informe l'assemblée que l'Accueil Jeunes Dronne et Belle souhaite mettre en place un projet « Graffiti » avec la création d'une fresque.

Le coût total du projet s'élève à : 2 916€

La demande d'aide financière s'élève à 1 900€

Vu l'avis favorable de la commission enfance jeunesse en date du 10 mai 2016

Vu l'avis favorable du bureau de conseil Communautaire en date du 12 mai 2016

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne un avis favorable au projet « Graffiti » de l'Accueil Jeunes Dronne et Belle ».

Sollicite l'aide financière de la Mutualité Sociale Agricole et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne.

Charge le Président ou le Vice-Président délégué d'accomplir les formalités relatives à cette décision et à signer tous les documents nécessaires.

3°) Vote des tarifs pour les familles de l'accueil jeunes Dronne et Belle Projet Graff.

Monsieur Alain OUISTE propose de fixer la participation des familles à 25€ par jeune pour leur participation au projet Graff au sein de la structure Accueil Jeunes Dronne et Belle.

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse en date du 10 mai 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 12 mai 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Fixe la participation des familles à 25€ par jeune pour leur participation au projet Graff au sein de la structure Accueil Jeunes Dronne et Belle.

Séjour en Lozère, pour la période du 16 au 23 août 2016.

Monsieur Alain OUISTE propose de fixer le tarif du séjour comme énoncé ci-dessous :

Tarif du séjour pour la période du 16 au 23 août 2016 en LOZERE :

➤ à 261€ par jeune (pour un enfant) payable en trois mensualités de 87€ en juin, juillet et août 2016

➤ à 240€ par jeune (pour le deuxième enfant) payable en trois mensualités de 80€ en juin, juillet et août 2016.

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse en date du 10 mai 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 12 mai 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Fixe le tarif du séjour pour la période du 16 au 23 août 2016 en LOZERE.

4°) Vote des tarifs pour les familles des accueils de loisirs

➤ Mini-séjour pour les 3-6 ans les 25 et 26 juillet 2016

Monsieur Alain OUISTE propose de fixer le tarif du séjour comme énoncé ci-dessous :

Tarif du séjour pour la période du 25 et 26 juillet 2016 au BUISSON DE CADOUIN au tarif de 41€ par enfant.

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse en date du 10 mai 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 12 mai 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Fixe le tarif du séjour pour la période du 25 et 26 juillet 2016 au BUISSON DE CADOUIN à 41€ par enfant.

➤ Séjour sportif sous tentes à Brantôme pour les 7-11 ans les 2 et 3 août 2016

Monsieur Alain OUISTE propose de fixer le tarif du séjour comme énoncé ci-dessous :

Tarif du séjour sportif sous tentes à Brantôme en Périgord pour la période du 02 au 03 août 2016 à Brantôme en Périgord à 24€ par enfant.

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse en date du 10 mai 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 12 mai 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Fixe le tarif du pour la période du 02 au 03 août 2016 à Brantôme en Périgord à 24 € par enfant.

5°) Participation financière de la commune de La Chapelle-Faucher pour l'accueil périscolaire concernant les enfants qui prennent le bus pour l'année scolaire 2015/2016

Le rapporteur informe l'assemblée que la Commune de la Chapelle-Faucher a décidé de participer financièrement à l'accueil périscolaire concernant les enfants qui prennent le bus du RPI Saint-Pierre-de-Côle, Saint-Front-d'Alemps, la Chapelle-Faucher.

A chaque fin de trimestre d'année scolaire, un état récapitulatif établi par la Communauté de Communes sera présenté à la commune de la Chapelle-Faucher en fonction de la facturation réelle et du nombre d'inscrits pour les périodes suivantes :

- Septembre à décembre
- Janvier à Mars
- Avril à Juillet

Vu l'avis favorable de la commission enfance jeunesse en date du 10 mai 2016 ;

Vu l'avis favorable du bureau de conseil Communautaire en date du 12 mai 2016 ;

Monsieur Christian MAZIERE ne participe pas au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte la participation financière de La Chapelle Faucher pour l'accueil périscolaire pour les enfants qui prennent le bus du RPI Saint-Pierre-de-Côle, Saint-Front-d'Alemps, la Chapelle-Faucher.

Précise que cette participation financière sera demandée en fonction de la facturation réelle et du nombre d'inscrits pour les périodes suivantes :

- Septembre à décembre
- Janvier à Mars
- Avril à Juillet

Charge le Président ou le vice-président délégué d'accomplir toutes les formalités nécessaires et de signer les documents se rapportant à cette décision.

6°) Proposition de la constitution d'un comité de pilotage pour le projet de création d'un bâtiment destiné au pôle enfance-jeunesse

Le vice-président propose la constitution d'un groupe de travail pour réfléchir sur la nature des locaux à intégrer au site.

Le Président précise que ce groupe pourra évoluer dans sa composition en fonction des phases d'avancement du projet.

Le conseil valide la composition du groupe de travail comme suit :

- Monsieur le Président COUVY
- Monsieur le Vice-président OUISTE
- Madame Anne-Marie CLAUZET
- Madame Monique RATINAUD
- Madame Sylvie MAZIERES
- Madame Catherine ROUMAILLAC
- Monsieur Benoît HARMAND
- Monsieur Eric CHARRON
- Madame la Directrice Générale des Services
- Madame la Directrice du Pôle Enfance-Jeunesse
- Madame la Coordinatrice Enfance Jeunesse de la CAF

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

VI- PARC NATUREL REGIONAL PERIGORD LIMOUSIN (PNR PERIGORD LIMOUSIN)

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

Candidature du PNR au titre du label « Pays d'Art et d'Histoire » : choix du périmètre retenu et désignation des référents élus et techniques pour la communauté de communes Dronne et Belle

Le Président indique que le Parc naturel régional Périgord-Limousin (PNRPL) s'intéresse à son patrimoine historique, culturel, patrimonial, industriel, environnemental de son territoire et à la valorisation de celui-ci. Dans ce cadre, il envisage de candidater au titre du label « Pays d'Art et d'Histoire » et commence à travailler sur le diagnostic territorial permettant de constituer le dossier complet.

Une question importante est de déterminer le périmètre pour lequel le Parc soumettra sa candidature et trois options se dessinent :

- Périmètre du PNR (communes adhérentes uniquement) ;
- Périmètre du PNR + les villes portes (dont Brantôme en Périgord) ;
- Périmètre du PNR + territoire des EPCI partiellement compris dans le PNR (dont la CCDB).

Si le périmètre du PNR était élargi pour cette candidature, il est demandé que les secteurs hors-PNR contribuent financièrement à l'étude. En revanche, la cotisation actuelle des adhérents au Parc ne sera pas majorée, quel que soit le périmètre choisi.

Considérant que la question des labels est évoquée depuis plusieurs années (plus beaux villages, villes et pays d'art et d'histoire, communes touristiques...) au sein de la communauté de communes ;

Considérant que le patrimoine communautaire semble satisfaire aux exigences de ce label, notamment grâce à celui des communes de Brantôme, Bourdeilles ou encore Villars ;

Considérant que l'ensemble de la communauté de communes dans la candidature viendrait donc conforter les chances de labellisation au titre du « Pays d'Art et d'Histoire ».

De plus, dans le cadre de la réflexion engagée sur le champ de la compétence tourisme, le recrutement de 2 volontaires au titre du service civique est engagé et l'un des deux pourrait travailler sur le dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Confirme son intérêt pour la démarche engagée par le Parc naturel régional Périgord-Limousin à propos du classement en tant que « Pays d'Art et d'Histoire » ;

Sollicite le PNRPL pour que l'ensemble du territoire communautaire Dronne et Belle soit intégré au projet de périmètre ;

Désigne Monsieur Jean-Paul COUVY et Madame Monique RATINAUD en qualité d'élus et Monsieur Fabrice DUBUISSON, en qualité de technicien pour le suivre le dossier pour le compte de la communauté de communes Dronne et Belle ;

Précise que la communauté de communes prévoira dans son budget le financement de cette réflexion pour les secteurs en dehors du périmètre du Parc ;

Demande au Président d'informer le Parc naturel régional de cette décision ;

Autorise le Président ou son représentant à accomplir toutes les autres formalités nécessaires et signer tous les documents s'y rapportant.

VII- CULTURE/SPORTS

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude FAGETE

1°) Culture 2016 : vote des subventions aux associations dans le cadre de la convention culturelle avec le conseil départemental de Dordogne

Madame Monique RATINAUD informe l'assemblée de la proposition faite par la commission culture-sport concernant le versement des subventions 2016 de la part de la communauté de communes au profit des associations.

Associations	proposition Subvention 2016 CCDB	Proposition Subvention 2016 Département	Inscription CCDB
Animations / Culture			
Festivillars	1 200	1 200	2 400
Lezidefuz	1 200	1 200	2 400
La Grande Métairie	2 000	2 000	4 000
CSC Le Ruban Vert / Carnaval	4 700	4 700	9 400
Les Amis de Brantôme	1 500	1 500	3 000
Pampaligossa	1 500	1 500	3 000
Les Enfants de nos Villages	300	300	600
TOTAL	12 400	12 400	24 800

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Vote les subventions aux associations selon la proposition ci-dessus.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Culture Sport de l'exercice 2015, au chapitre 65-article 6574

2°) Vote des subventions aux associations (hors convention culturelle)

Madame Monique RATINAUD informe l'assemblée de la proposition faite par la commission culture-sport concernant le versement des subventions 2016 de la part de la communauté de communes au profit des associations.

Monsieur Frédéric VILHES signale que la communauté de communes n'a pas la compétence sport et ne comprend pas pourquoi une aide aux associations sportives est proposée.

Madame Sylvie MAZIERES précise qu'il y a un problème d'équité entre les associations et rappelle qu'il avait été prévu l'année dernière de mener une réflexion plus globale. Elle regrette que les élus communautaires n'assurent que la gestion quotidienne, sans réflexion sur la mise en place d'une politique d'animation territoriale plus large.

Monsieur Jean-Pierre GROLHIER pose la question du projet de territoire, et de la place que la communauté de communes souhaite occuper.

Monsieur Jean-Paul COUVY n'y voit pas d'inconvénient, mais s'interroge sur la capacité à faire au vue de la charge de travail des élus et des agents de l'intercommunalité. Cette réflexion devra être menée. Monsieur GROLHIER se porte volontaire pour animer cette réflexion.

Monsieur Frédéric VILHES propose que des travaux de réflexion en « mini-commission » d'élus soient menés.

Associations	Proposition des subventions pour l'année 2016		
Culture / Sport			
Les Amis du Tour (cycliste Mareuil)			1 300
Groupement Ecole de foot			1 500
Comité des Ass.Champagnac			150
		Total	2 950
Animations / Culture			
F R L Brantôme			800
So British			500
Bel'Mines			2 000
Sens & NHAC			200
Espérance Mareuillaise			3 000
Les petits Chapellois	-		250
Petrocora			500
Festes d'Euterpe			300
Tricycle enchanté			1 500
		Total	9 050

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec :

Pour : 42 voix : Mesdames et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Yves ARLOT, Michel BOSDEVESY, Raymond BOUCAUD, Anita CATUSSE, Gaston CHAPEAU, Anne-Marie CLAUZET, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Bernard de MONTETY, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Bernard MERLE (suppléant de Henri FAISSE), Malaurie GOUT DISTINGUIN, Jean-Pierre GROLHIER, Benoît HARMAND, Jean-Jacques LAGARDE, Anémone LANDAIS, Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Pierre SICARD (suppléant de Jean-Jacques MARTINOT), Christian MAZIERE, Sylvie MAZIERES, Pascal MAZOUAUD, Francis MILLARET, Pierre MORIN, Jean-Michel NADAL, François NEGRIER, Christian NEYCENSAS, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Monique RATINAUD, Jean-Robert RAVON, Francis REVIDAT, Catherine ROUMAILLAC, Claude SECHERE, François THOMAS, Fabienne THORNE, Bernadette VAN DEN DRIESSCHE, Olivier CHABREYROU (pouvoir à Francis REVIDAT), Jean-Claude FAGETE (pouvoir à Benoît HARMAND).

Abstention : 1 voix : Monsieur Frédéric VILHES

Vote les subventions aux associations selon la proposition ci-dessus.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Culture Sport de l'exercice 2015, au chapitre 65-article 6574

2°) Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) pour les travaux d'accessibilité de la piscine de Champagnac-de-Bélair

Le Président rappelle que par délibération n°2015/11/156 du 25 novembre 2015 le conseil communautaire a sollicité l'aide du département au titre du contrat d'objectifs 2015 pour les travaux d'accessibilité de la piscine de Champagnac de Bélair.

Il rappelle l'estimation du coût des travaux qui s'élève à 67 780.00€ HT et propose de solliciter l'aide de l'état au titre du FSIPL.

Il présente le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

COÛT DE L'OPERATION HT	EN € HT
Montant des travaux	67 780.00
Total HT	67 780.00
TVA 20%	13 556.00
Total TTC	81 336.00

FINANCEMENT	EN €
ETAT : FSIPL (60%)	40 668.00
DEPARTEMENT (22%)	14 936.00
Total des subventions	55 604.00
FCTVA (81 336 x 16,404%)	13 342.00
Fonds propres/Emprunt	12 390.00
Total	81 336.00

Le président propose de réaliser les travaux de cette opération à compter de septembre 2016.

Monsieur Frédéric VILHES rappelle que la communauté de communes doit être vigilante sur ses dépenses et il s'interroge sur la pertinence de garder deux piscines d'été. Il soumet au conseil l'idée de créer un skate-park, éventuellement dans l'emprise de la piscine de Champagnac de Bélair.

Monsieur Benoît HARMAND est d'accord pour discuter de l'opportunité de mise en place d'un skate-park, mais refuse d'en débattre à cette réunion puisque ce point n'est pas inscrit à l'ordre du jour et qu'il n'a jamais fait l'objet de discussion en commission.

Monsieur Claude MARTINOT fait remarquer que des travaux sont prévus dans les piscines et indique qu'il est nécessaire de faire le point concernant le coût de ces travaux ainsi que les subventions obtenues.

VU l'avis favorable du bureau en date du 12 mai 2016 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide de réaliser les travaux d'accessibilité de la piscine de Champagnac de Bélair, à compter de septembre 2016, pour un montant de 67 780.00 € HT.

Approuve le plan de financement prévisionnel proposé.

Sollicite l'aide de l'Etat au titre du Fonds de soutien d'investissement public local (FSIPL) 2016 à hauteur de 60% du montant HT des travaux soit 40 668.00 €.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération

3°) Demande d'une aide financière au titre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapés dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour les travaux d'accessibilité de la piscine de Champagnac-de-Bélair

Le Président indique qu'une aide financière va être sollicitée au titre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapés dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour les travaux d'accessibilité de la piscine de Champagnac-de-Bélair : Avis favorable

VIII-TOURISME

Rapporteur : Monsieur Claude MARTINOT

Vote des tarifs pour les produits de la boutique

Le rapporteur soumet à l'assemblée les tarifs des produits de la boutique de l'office de tourisme selon les propositions suivantes :

articles	Prix de vente HT €	Prix de vente TTC €
Marque-page	1.67	2.00
Magnet panneau grottes	3.75	4.50
Magnet rectangle	3.75	4.50
Stylo	1.67	2.00
Sac en jute	6.67	8.00
Porte-clefs en bois	4.17	5.00

VU l'avis favorable du bureau en date du 12 mai 2016 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Fixe les tarifs des produits de la boutique selon la proposition énoncée ci-dessus.

IX- QUESTIONS DIVERSES

1°) Valorisation de la maison du patrimoine de Saint-Pardoux de Mareuil

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une réunion est organisée courant juin, en partenariat avec le Parc naturel régional concernant la valorisation potentielle du site de la maison du patrimoine de St-Pardoux de Mareuil.

2°) Présentation des actions de l'Agence Culturelle Départementale

Madame Monique RATINAUD informe l'assemblée de la demande du conseil départemental de mieux faire connaître (améliorer la visibilité) des actions menées conjointement, notamment en faveur des jeunes et des publics bénéficiant d'un accompagnement social.

Elle présente la plate-forme expérimentale « Traverses et Inattendus », projet à l'initiative des habitants de la commune de la Chapelle-Faucher, dans le Domaine mis à disposition par M. BARBARIE, porté par l'artiste Jean-Paul Thibeau, et soutenu par la DRAC, avec des artistes issus des écoles supérieures d'art de la Grande Région.

3°) Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

Monsieur Jean-Pierre GROLHIER informe l'assemblée d'une possibilité de mobilisation de nouveaux crédits au titre de l'appel à projets « TEPOS », dont le PNR Périgord-Limousin est lauréat. Une deuxième enveloppe de subventions plus conséquente est donc mobilisable et il convient rapidement de définir les priorités [projets structurants, bâtiments (logements locatifs), véhicules électriques...].

Le conseil du mois de juin doit définir ces priorités, et le vice-président incite les commissions concernées à travailler sur le sujet (bâtiment, urbanisme – développement durable).

4°) Divers travaux

- Travaux de l'abbaye de Boschaud : suppression de la végétation

Monsieur le Président informe de la nécessité de réaliser des travaux de suppression de la végétation à l'abbaye de Boschaud (Villars). Une mise en concurrence est en cours.

- Travaux du site de Brantôme

Monsieur le Président informe des travaux menés par la communauté de communes concernant la valorisation du site touristique de Brantôme en Périgord (intervention sur le clocher pour changer les planches, installation d'un tourniquet avec monnayeur en cours...).

- Travaux du cabinet médical à Bourdeilles

Monsieur le Président informe l'assemblée des travaux menés dans le cabinet médical de Bourdeilles (cloisons).

- Travaux des piscines

Monsieur le Président informe l'assemblée des différents travaux sur les piscines de Champagnac de Bélair et de Bourdeilles

- Document unique :

Monsieur le Président informe l'assemblée que la communauté de communes, par l'intermédiaire de son assistant de prévention David Lafforest, travaille à l'élaboration de son document unique. Il demande que les communes fassent remonter leurs besoins afin de mutualiser.

Madame Anémone LANDAIS demande si l'EPCI peut transmettre aux communes des modèles de document unique.

- Classement en communes touristiques :

Monsieur Claude MARTINOT rappelle à l'assemblée la nécessité de formaliser, par la communauté de communes, les demandes de classement en communes touristiques dans les meilleurs délais.

Le conseil communautaire prendra une délibération lors de sa prochaine séance.

- Gens du voyage :

Monsieur le Président informe de la distribution prochaine, par la Poste, à tous les foyers de la commune de Brantôme en Périgord, d'une lettre d'information retraçant l'historique et justifiant le choix du nouvel emplacement de l'aire d'accueil (site des Terrières).

Monsieur Claude MARTINOT demande que soient retirés les termes « mais n'ont pas voté contre » pour éviter la polémique.

Monsieur Jean-Paul COUVY confirme son accord par rapport à cette demande.

- Services techniques :

Monsieur Jean-Jacques LAGARDE informe l'assemblée des achats communautaires concernant l'ancien matériel du Parc départemental à hauteur de 16.000 € pour 2 camions-bennes et 2 véhicules utilitaires.

Le prochain conseil communautaire se déroulera à la Chapelle-Faucher en juin 2016.

La séance est levée à 21h00

Le Président

Jean-Paul COUVY



Le Secrétaire

Claude MARTINOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Claude Martinot". The signature is fluid and stylized, with a long horizontal stroke at the end.